



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du mardi 2 juin 2015**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay Etienne Murisier Coranda Pierrehumbert	maire adjoint adjointe
Bureau du Conseil	MM.	Jean-François Jordan Marc Jaquet François Mégevand	président vice-président secrétaire
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Julia Collis, Cécilia Hauser, Corinne Ménétrety, Line Müller, Paola Sanz Velasco, Valérie Sella	
Conseillers municipaux	MM.	Christophe Berthelet, José Burgos, Daniel Jauch, Jean-Baptiste Leclercq, Jacques Petitpierre	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général

Absent-e-s excusé-e-s

-

ORDRE DU JOUR

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 8 mai 2015 ;
2. prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains de la doyenne ou du doyen d'âge ;
3. élection du bureau du conseil municipal (immédiatement après son élection, le-la président-e du conseil municipal reçoit la prestation de serment de la doyenne ou du doyen d'âge) ;
4. nomination des diverses commissions.

Le Maire nouvellement élu, Alain Corthay, ouvre la séance à 19h00 en prononçant le discours d'introduction que voici :

Au nom de l'Exécutif, Coranda, Etienne et moi-même, nous vous souhaitons une cordiale bienvenue à l'occasion de cette séance d'installation du Conseil municipal. Bienvenue aux anciens et nouveaux élus, c'est une aventure qui commence pour chacun d'entre nous et nous nous réjouissons de la partager avec vous. J'aimerais souhaiter aussi la bienvenue à vos amis, à vos familles qui se trouvent ici parmi nous, et tout particulièrement à Marc Michela et André Chanson, qui nous font l'honneur d'assister à cette première séance ; je sais qu'il s'agit pour eux plus de nous soutenir qu'autre chose et je vous remercie vraiment d'être à nos côtés.

Vous allez évoluer pendant 5 ans dans cette magnifique salle du Conseil municipal, que l'on doit, entre autres, à André Chanson. Vous verrez que c'est un endroit où l'on se sent vraiment bien, où de belles choses se passent, dans un esprit positif souvent propice à des échanges très constructifs. J'espère que vous aurez autant de plaisir personnel à vous y retrouver et vous y rencontrer, que nous en avons eu pendant de nombreuses années pour ceux qui étaient déjà au Conseil municipal ou à l'Exécutif. Dans cette salle, beaucoup de choses se passent dans l'intérêt, toujours - ne l'oublions jamais, de nos communiens et de notre collectivité.

Vous avez reçu des documents : la Loi sur l'administration des communes, son règlement, ainsi que le règlement de notre Conseil municipal. Ces documents, il va falloir apprendre à les utiliser, sans les apprendre par cœur évidemment, nous serions bien embêtés nous-mêmes... Mais c'est vrai qu'il est important de savoir où ils sont, d'y faire référence de temps en temps et de travailler avec eux, puisqu'ils vont nous accompagner tout au long de cette législature.

Au sein du Conseil municipal - également appelé délibératif, vous allez fonctionner en commissions par domaine, en étant rattachés chaque fois à un membre de l'Exécutif, mais sous la responsabilité du Maire. Vous aurez aussi peut-être l'occasion de fonctionner dans le cadre de fondations - communales ou intercommunales, de groupements, au sein de commissions externes, dont vous avez d'ailleurs reçu la liste. Nous allons parler des commissions du Conseil municipal ce soir et nous traiterons les commissions externes plutôt en septembre, ce qui vous laisse le temps d'y réfléchir. Nous allons ainsi, au travers de toutes ces structures, profiter de vos intérêts et compétences et nous nous en réjouissons.

Le cadre est posé, le bâtiment, la Loi, les commissions, reste à préciser quelques valeurs indispensables au bon fonctionnement, à l'intérieur comme à l'extérieur de ce bâtiment, de ce Conseil municipal. Ce sont des valeurs que nous souhaitons prôner et faire nôtres, tant il est vrai que c'est important pour que les choses puissent bien se passer dans les prochains mois et les débats que nous aurons l'occasion de vivre ensemble. C'est essentiel pour qu'un groupe comme le nôtre puisse continuer dans la même lignée que nos prédécesseurs.

Ce qui nous semble important, c'est le respect des uns et des autres, l'écoute - même si parfois, nous ne sommes pas forcément d'accord, la confiance dans le collègue, la tolérance, la patience, la solidarité et la confidentialité. Adhérer à ces valeurs et les intégrer, c'est quelque chose d'extrêmement important à nos yeux pour bien fonctionner. Il faut prendre le temps de comprendre comment fonctionnent les choses au sein d'une administration communale. Ce n'est pas forcément quelque chose qui coule de source, nous avons parfois quelques représentations ou points de vue de l'extérieur qui s'avèrent un peu plus compliqués lorsqu'ils sont vus de l'intérieur. Il faut donc prendre le temps de comprendre, d'écouter, de demander des explications si nécessaire et nous sommes à votre disposition pour cela, tant l'Exécutif que les anciens conseillers municipaux.

Il faut également prendre conscience que vous êtes maintenant les élus du peuple, vous allez prêter serment pour cela, ce sont donc des responsabilités qu'il faut assumer. Cette représentation en tant que conseiller municipal ne va pas se vivre uniquement ici, vous allez la vivre au quotidien, que ce soit dans des moments festifs ou autres ; vous aurez forcément désormais ce filtre entre vous et la population, en tant qu'Elu du peuple et représentant des Autorités communales. C'est important de garder cela à l'esprit. Nous parlions de confidentialité il y a un instant, c'est très important aussi de préserver les discussions et projets importants pour l'avenir, mais qui sont par moments justement à l'état de projet seulement, il faut donc dans certains cas faire preuve de retenue et ne pas en parler autour de soi tant que ces objets ne sont pas suffisamment avancés, même si ce n'est pas toujours évident.

La politique communale est très imbriquée dans la politique cantonale, les choses ne vont pas vite du tout, même si l'engagement de chacun à son niveau est important. Vous verrez que parfois, pour aboutir à une décision ou à un projet, il faut du temps. En effet, la position des communes est subsidiaire au canton et il faut avoir l'aval de celui-ci, ce qui peut tarder même pour des décisions bénignes (miroir à la sortie d'un chemin par exemple...).

Actuellement, de grands sujets sont en discussion entre le canton et les communes, comme vous l'avez vu dans les journaux. Le désenchevêtrement Canton-Communes en est un et consiste en une meilleure répartition des tâches entre les 45 communes et le canton ; ce projet a démarré voici quelques mois et est extrêmement compliqué. A titre d'exemple, est-ce que la construction d'un nouveau Cycle d'orientation doit être réalisée par la Commune sur laquelle il est prévu ou est-ce l'Etat qui continuerait à financer cela ? Ce sont des choses qui paraissent évidentes à l'heure actuelle, mais qui sont en discussion au niveau du canton ; nous espérons ne pas avoir trop de retours de manivelle par rapport à ça. L'imposition (fiscale) par rapport au domicile - plutôt que la commune où les personnes travaillent - pourrait également être changée ces prochaines années, ce qui serait un avantage pour certaines communes et un désavantage pour d'autres. Il faudra donc suivre ce dossier également. Les interactions communes-canton nous occupent passablement, nous ne manquerons pas de vous tenir informés au fur et à mesure de l'avancement de ces affaires.

Pour revenir à la politique communale, elle ne s'improvise pas non plus, puisqu'il faut la résumer dans le cadre du Plan Directeur communal (PDC). Il y a une petite dizaine d'années, nous avons terminé notre premier PDC. Nous sommes actuellement à la seconde moitié de la révision du nouveau PDC, puisque la dernière signature de Marc Michela a consisté à valider la version définitive de celui-ci, qui a été transmise à l'Etat pour consultation technique par les services concernés. Dans ce dossier très intéressant de 350 pages - qui est consultable en Mairie, vous trouverez les différentes facettes qui rassemblent la commune et les intentions des Autorités communales pour les 10 prochaines années. Certains points faisant partie du premier PDC n'ont pas été réalisés, d'autres se sont rajoutés. C'est une sorte de photo arrêtée à un moment donné et qui donne les projections envisagées pour la prochaine décennie. Ce document touche de nombreux domaines, comme le logement, l'urbanisme, l'économie, la culture, le sport, l'associatif, l'environnement, l'agriculture, la cohésion sociale, le développement durable, la mobilité et j'en passe. Tout est rassemblé dans le PDC, qui comprendra également le PDCP (Plan Directeur des chemins pour piétons), ce dernier regroupant les chemins privilégiés sur la commune pour permettre aux marcheurs et piétons de circuler dans les meilleures conditions de sécurité possibles. Un petit rappel, ce document n'étant pas encore validé par l'Etat, les données qu'il contient ne sont pas publiques ; merci de faire preuve de confidentialité vis-à-vis de ce document de travail pour l'instant.

Enfin, pour terminer, vous savez qu'à Meinier, il y a une certaine qualité de vie qui prédomine et nous pouvons tous en être fiers, elle crée des envies au-delà de notre territoire. De nombreux collègues d'autres communes ont déjà manifesté leur intérêt pour - et/ou ont visité - le centre du village, qui a permis de donner une certaine notoriété à Meinier notamment, mais aussi pour la qualité de vie du construit et de l'associatif à Meinier. Ces dernières années, l'esprit très constructif autour de cette table avec les conseillers municipaux, a permis aujourd'hui d'en arriver à cette situation enviable. Nous avons de la chance de vivre dans un tel environnement et nous pouvons être reconnaissants vis-à-vis de tous ceux qui l'ont mis en place et favorisé. Il faut maintenant être conscient que c'est à nous que revient la responsabilité de poursuivre cette tâche, pour le développement de notre communauté et de notre collectivité. Je vous lirai encore juste un article de la Constitution Suisse, qui est révélateur de cet état d'esprit :

"La force d'une communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres."

Je crois qu'à Meinier, on peut se dire qu'on tente de s'approcher de la mise en pratique de cet article constitutionnel et on peut en être fier.

L'Exécutif se réjouit de collaborer pleinement avec vous durant cette législature, dans l'intérêt de notre belle commune. Je vous propose maintenant de passer à l'ordre du jour de la séance.

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 8 mai 2015

Le Maire procède à la lecture de l'arrêté validant les élections du 19 avril écoulé.

2. Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains de la doyenne ou du doyen d'âge

François Mégevand, doyen d'âge, lit la formule consacrée, soit :

"Je jure ou je promets solennellement, d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la Loi ne me permet pas de divulguer".

Puis il demande à l'assemblée de se lever et fait prêter serment aux conseillères et conseillers municipaux individuellement, à l'appel de leur nom. Un applaudissement général suit cette partie officielle d'intronisation.

3. Election du bureau du conseil municipal (immédiatement après son élection, le-la président-e du conseil municipal reçoit la prestation de serment de la doyenne ou du doyen d'âge)

La coutume veut que le membre du Conseil municipal ayant obtenu le plus de voix aux élections prenne la Présidence la première année, indique le Maire.

Le Bureau du Conseil comprend un-e Président-e, un-e Vice-président-e et un-e Secrétaire. Ensuite, la procédure habituelle est la suivante : l'année d'après, la-le Vice-président-e devient Président-e, la-le Secrétaire du Bureau du Conseil prend le rôle de Vice-président-e et un ou une nouvelle Secrétaire est alors désigné-e, bien que cette tradition peut évidemment être remise en question.

Marc Jaquet a été le mieux élu, mais il ne souhaite pas prendre la Présidence pour la première année. **Jean-François Jordan** étant second au nombre de voix obtenues, il accepte d'assurer ce rôle pour les 12 mois à venir.

Le Conseil vote et accepte par 16 voix pour, soit à l'unanimité, puis applaudit le nouveau Président.

Le Président nommé échange sa place avec le doyen d'âge, puis, il fait se lever à nouveau l'assemblée et relit la formule d'usage pour procéder à la prestation de serment de François Mégevand. Une nouvelle salve d'applaudissements salue son engagement formel.

Le Président précise ensuite que son rôle ne lui permet pas de délibérer, il doit s'assurer du maintien de l'ordre pendant les séances qu'il préside, comme le stipule le règlement.

Il poursuit la composition du Bureau du Conseil en proposant la Vice-présidence à **Marc Jaquet**, ce qui lui semble logique par rapport au fait qu'il a été le mieux élu. Personne d'autre ne se manifestant pour ce poste, la fonction proposée est acceptée par ce dernier.

Le Conseil vote et accepte par 15 voix pour (le Président et l'intéressé ne votant pas), soit à l'unanimité. Des applaudissements saluent sa nomination.

Personne ne se proposant comme Secrétaire du Bureau du Conseil municipal, **François Mégevand** manifeste son intérêt.

Le Conseil vote et accepte par 15 voix pour, soit à l'unanimité. A nouveau, il est applaudi.

4. Nomination des diverses commissions

Tous les conseillers ayant manifesté leurs préférences pour les commissions avant cette séance d'installation, une discussion s'ensuit, lors de laquelle **le Maire** propose de supprimer la plupart des troisièmes choix de ceux qui se sont "inscrits" pour 3 commissions, afin que le nombre de celles-ci ne soit pas trop important.

Puis les présidences des commissions sont entérinées selon les intérêts manifestés par chacun et les diverses propositions.

Le Président et **le Maire** remercient tout le monde pour les réponses anticipées ayant permis de finaliser rapidement la composition des commissions. Ce d'autant que dans certaines communes, c'est un point qui prend beaucoup de temps et oppose d'entrée de jeu et de manière virulente parfois les groupements et/ou partis en présence.

Le Maire précise ensuite que la commission ad hoc "Plan Directeur communal" fonctionnait jusqu'à présent avec les membres de la commission "Bâtiments & Aménagement" in corpore et quelques conseillers supplémentaires intéressés par cet objet, dont Jean-François Jordan. Nous allons donc reconduire cet ensemble tel quel avec Jacques Petitpierre qui souhaite s'y joindre ; s'il y a d'autres personnes intéressées, elles peuvent se manifester.

Les représentants des commissions externes seront validés plus tard, puisque le mandat se termine à fin décembre 2015. A titre d'information, il donne des détails sur ces groupements et sur ses représentants actuels :

- **Fanfare** : François Mégevand.
- **Festival Amadeus** : Florio Togni, à remplacer si nécessaire, car le Festival est le dernier sous sa forme actuelle ; nous verrons donc s'il va être reconduit et comment.
- **Fondation de la Pallanterie** : 6 membres pour chaque commune (Collonge-Bellerive et Meinier), 3 étant nommés par l'Exécutif et 3 par le Conseil municipal. Ce ne sont pas forcément des élus, même s'il doit au moins y avoir un membre de l'Exécutif. Jusqu'ici, Etienne Murisier représentait et a été nommé par l'Exécutif, Luc Dumont et Moreno Sella (actuel Président de la Fondation) étant les deux autres représentants désignés par l'Exécutif. Le Conseil municipal a quant à lui désigné Pierre-Yves Brun, Jean-Baptiste Leclercq et Olivier Morzier. Pour votre information, les six souhaitent renouveler leurs mandats, mais la décision nous revient.
- **Fondation immobilière pour le logement** : Le projet est en cours, des discussions ont eu lieu au sein de l'Exécutif pour permettre de rassembler tous les immeubles locatifs et les commerces dans cette fondation. Les statuts seront présentés en septembre tout d'abord à la commission Bâtiments & Aménagement et à celle des Finances, puis au Conseil municipal dans son entier, dès que nous aurons obtenu le feu vert du Service de surveillance des communes par rapport à Loi sur l'administration des communes.
- **GIPE** (Groupement intercommunal de la petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge) : 3 personnes représentent Meinier, 2 sont désignées par l'Exécutif (Ania Schwab et moi-même - en tant que Président) et une par le Conseil municipal (Pierre Pricat, ancien conseiller municipal). A choisir avant la fin de l'année.
- **Groupement du CSR** (Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau) : Marc Michela (Président) et Etienne Murisier ont été désignés par l'Exécutif, David Holzer et Jean-François Jordan l'ayant été par le Conseil. David Holzer s'arrête, nous devons encore discuter avec les autres pour savoir s'ils poursuivent. Validations avant la fin de l'année également.
- **Pompiers** : André Favre était le représentant de la Commune, il faudra désigner la personne qui lui succédera prochainement, pourquoi pas un des pompiers ici présents.
- **Communes-école** : L'association Communes-Ecole fait exception signale **Julia Collis**, puisque le comité fonctionne selon l'année académique (année scolaire). Le choix doit donc se faire avant le 26 août, qui correspond à la réunion du comité lors de laquelle elle proposera la personne intéressée, celle-ci étant intronisée lors de l'Assemblée générale dans le courant de l'automne. Elle résume les activités et buts de l'association, qui représente et est soutenue par 12 communes. Le comité se réunit trois fois par année, les séances durent environ une heure, de 18h à 19h.
Paola Sanz Velasco s'annonce pour prendre le poste, qui lui est donc attribué.

Plus personne ne demandant la parole, le **Président** lève la séance à 19h55.

Apparté

Une fois la séance close, quelques informations sont données avant que les membres du Conseil ne quittent les lieux:

a) Agenda

- Prochaines séances du Conseil municipal
Le Maire propose les dates suivantes :
24 septembre, 15 octobre (présentation du budget 2016), **12 novembre** (vote du budget) et **3 décembre 2015**.
 Hormis la dernière séance qui est avancée traditionnellement vers 19h15, les autres ont lieu à 20h15.
- Promotions scolaires 2015
 Elles auront lieu le **27 juin**. La commission PEEJ (Petite Enfance, Ecole & Institutions pour la Jeunesse) et les partenaires habituels organisent cette fête. La séance pour finaliser cette fête (convocation à venir) aura lieu le 15 juin à 18h00. Pour le défilé, le rendez-vous avec les élus est fixé à 16h15 sur la route de la Repentance ; ensuite, une table officielle dans le verger - selon la météo, permettra de partager un repas avec les enseignants.
- Nouveaux habitants
 La traditionnelle verrée de bienvenue avec les élus est fixée au **22 septembre à 18h30**. La convocation suivra.
- Fête de départ de Marc Michela, Maire sortant
 Rendez-vous le **6 juin à 11h** précises, indique **Etienne Murisier**. Il y aura quelques discours, de la musique et quelques surprises. Buffet dînatoire offert aux personnes inscrites - les autres aussi, nous avons prévu une petite marge.
- 1^{er} Août
Coranda Pierrehumbert demande qui sera présent pour la table officielle (7-8 personnes, Exécutif inclus). La commission SCL (Sport, Culture & Loisirs) se réunira le mardi **23 juin à 18h00** pour finaliser l'organisation.
- Sortie du Conseil municipal
 Elle aura lieu le samedi **31 octobre** (toute la journée) avec les conjoints.
- Prochaines commissions
Etienne Murisier prie les membres des commissions ERA (Environnement, Routes & Agriculture) de noter la date de la première séance, fixée au **16 juin à 18h30** ; celle de la commission BAM (Bâtiments & Aménagement) sera fixée dans quelques instants au bar.
- Club du livre
Le Maire signale que pour fêter la fin du Club du livre pour cette année scolaire 2014-15, l'APEM organise un apéro le 12 juin de 18h00 à 19h30 sous la tente de la salle communale de Meinier, à laquelle les Autorités - entre autres - sont conviées.

b) Emails - envoi systématique à la Mairie

Tous les membres du Conseil municipal vont recevoir les coordonnées complètes (tél., emails, etc.) des autres élus. Toutefois, **concernant l'Exécutif** - à moins qu'un message soit très personnel, **le Maire** prie tout un chacun **d'envoyer systématiquement les emails à la Mairie**, que ce soit à l'adresse générale (info@meinier.ch) ou directement au personnel concerné, afin de centraliser et simplifier la gestion et la recherche des messages qui concernent la commune.

Si pour des raisons de délai de réponse, vous souhaitez l'envoyer directement à un membre de l'Exécutif, merci de **mettre alors la Mairie en copie**.

c) Accès aux fichiers distants

Corinne Ménétreay ayant suggéré de donner quelques explications, **Michel Vazquez** indique que certains documents - non sensibles pour raisons de sécurité informatique et destinés aux membres du Conseil - sont disponibles dans un répertoire dédié ("Conseil municipal") sur une application internet bien connue, qui permet de partager et synchroniser des documents ; il faut pour cela disposer d'un compte chez eux ou en créer un dans ce but. Il propose aux personnes intéressées de le contacter le cas échéant pour partager cet accès, en précisant qu'il faut bien faire attention à ne pas supprimer ou rajouter des fichiers dans ce répertoire partagé en commun, sinon ils sont supprimés ou rajoutés pour toutes les personnes y ayant accès.

Le Maire termine en rappelant que l'Exécutif est disponible, en particulier pour les nouveaux conseillers, pour discuter ou répondre aux diverses questions qu'ils pourraient se poser. Ne pas hésiter à appeler ou passer : les séances Exécutif ont lieu le mardi vers 17h et jusqu'à 18h-18h30 ; s'il n'y a pas de réunion ou rendez-vous particulier ensuite, nous pouvons prendre le temps qu'il faut pour nous rencontrer. C'était d'ailleurs une coutume il y a quelques années, certains conseillers passaient vers 18h15 le mardi pour partager un verre au bar et discuter de choses et d'autres. C'est devenu plus difficile désormais avec nos agendas chargés, mais il suffit de s'organiser. Même chose le jeudi après la séance de l'Exécutif qui se tient entre 8h30 et 10h environ.

Il rappelle également que la Mairie est un bâtiment public dans lequel il est par conséquent interdit de fumer.

Prochaine séance du Conseil Municipal :

jeudi 24 septembre 2015 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

François Mégevand

.....

Jean-François Jordan